



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2019  
À 20H30**

**Membres en exercice : 13**

**Présents : 09** **Votants : 10 (Pour : 10 (dont 1 pouvoir) / contre : 0 / abstention : 0)** **Absents excusés : 04**

Date de la convocation et de l'affichage : **07 Juin 2019**

**LE VENDREDI 14 JUIN 2019**, à vingt-heure trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents :** Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

**Sont absents et excusés :** DUPONT Cécile, LAFORGE Fabienne, DURRANT Arnaud et LUCAS Cédric donne pouvoir à GONÇALVES Sidalia

**Jean-Luc SAUNIER est élu Secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.*

**L'ordre du jour est le suivant :**

- ▶ Approbation du compte-rendu de séance du 07 mai 2019
- ▶ Aménagement de la Rue Délidon :
  - Gestion du pluvial
  - Demande de subventions
- ▶ Demande de subvention pour l'aménagement mobilier de la bibliothèque municipale
- ▶ Devis SDEER
- ▶ Extension du restaurant scolaire
- ▶ Tarifs communaux
- ▶ Questions diverses

\*\*\*\*\*

En préambule de la réunion, Madame le Maire a sollicité Thierry et Daniel DESBORDES afin de visiter leur propriété à vendre. Sur la parcelle de 2.424 m2 est édifée une maison d'environ 180 m2. Le bien est stratégiquement intéressant pour la Collectivité (à côté de la Mairie, du parking public, et en face de l'école).

.../...

A la suite de cette visite, le Conseil Municipal charge Madame le Maire et les Adjointes de rencontrer Messieurs DESBORDES pour faire une offre.

### **Approbation du compte-rendu de séance du mardi 7 mai 2019**

Le compte-rendu de la séance du mardi 7 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **Aménagement de la Rue Délidon**

#### a) Gestion du pluvial :

Au vu des études techniques, le cabinet SITEA propose deux solutions pour la gestion du pluvial :

- Soit un système de casiers avec surverse
- Soit une tranchée drainante

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal décide d'opter pour la solution de casiers avec surverse.

Le dossier de consultation des entreprises va être établi cet été pour une remise des offres en septembre et un commencement des travaux en octobre prochains.

#### b) Demande de subvention :

Madame le Maire explique à l'Assemblée que l'Etat via la DETR peut accorder une subvention pour la réalisation du cheminement des Personnes à Mobilité Réduite et que le Conseil Départemental via le Fonds des Amendes de Police peut accorder une subvention pour la réalisation de parkings.

Ces deux opérations étant prévues dans le cadre de l'aménagement de la rue Délidon, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

### **Demande de subvention pour l'aménagement mobilier de la bibliothèque municipale**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'achat de mobilier pour la bibliothèque est prévu au Budget Primitif 2019. Elle informe le Conseil Municipal que cette opération est subventionnable par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

### **Devis SDEER**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, présente le devis du SDEER, pour la pose des treize horloges astronomiques afin de mieux réguler l'éclairage public. Le devis s'élève à 3.137,- Euros pour un reste à charge de la Commune de 1.641,- Euros.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Extension du restaurant scolaire**

- Madame le Maire explique à l'Assemblée la liquidation judiciaire des Etablissements TARDY par décision du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE, en date du 28 mai 2019.

Afin de résilier le marché, un constat d'huissier va être établi et transmis au mandataire judiciaire.

- Monsieur Gérard RENO, Maire-Adjoint, présente le devis des Bâisseurs Charentais pour la démolition du mur interne sur deux travées, pour un montant de 13.224,44 Euros.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le devis des Bâisseurs Charentais.

.../...

### **Tarifs communaux**

- Le Conseil Municipal décide de maintenir les prix du repas à la cantine scolaire ainsi que les tarifs de location de la salle des fêtes.

- Location du marais communal : Madame le Maire rappelle que la location du marais est arrivée à échéance depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Les différents locataires ont émis le souhait de renouveler le bail à ferme.

Au vu de l'Arrêté Préfectoral du 24 Octobre 2018, concernant les valeurs locatives, le Conseil Municipal fixe le prix de la location à 135,- Euros de l'hectare.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer les baux à ferme.

### **Questions diverses**

- Madame le Maire informe l'Assemblée que les Consorts BARITEAU ont signé un compromis avec la Société PROMOTERRE pour la parcelle ZK n°8.

- Monsieur Philippe BARITEAU présente la proposition des établissements FILLON, pour le feu d'artifice du 13 Juillet prochain, pour un montant de 1.690,- Euros.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.**